



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :
Travaux IRVE : programme définitif

Extrait
du registre des délibérations du bureau syndical

Délibération n° BS 3-8-2025

Séance du 3 juin 2025

Membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 7

L'an deux mille vingt cinq
Le 3 juin à 17 heures,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Date de la convocation :
27 mai 2025

Étaient présents :

Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal MARTIN Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ et Alain ZOCCOLO.

Secrétaire de séance élu :
Yves BERTHIER

Étaient excusés :

Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-COQUAND et Serge TICHKIEWITCH.

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera affichée au siège du syndicat et mise à disposition sur le site du SDES en juin 2025.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu les articles L2224-31 et L2224-37 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du comité syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 approuvant la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités ;

Il est demandé au présent bureau syndical de valider ou non les 2 nouvelles opérations d'IRVE listées ci-dessous :

Commune d'implantation	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Type de borne	Nbre IRVE
LANDRY	LANDRY	280 route des Michailles (vers cinéma)	22/24kW AC/DC	1
MOTZ	MOTZ	Base de loisirs	22/24kW AC/DC	1

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le programme définitif 2025 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;**

Délibération n° BS 3-8-2025

- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président du SDES à signer, le cas échéant, la convention de transfert de la compétence IRVE et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président du SDES à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, notamment la convention financière ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président du SDES à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président du SDES à signer, le cas échéant, les Conventions d'Occupation du Domaine Public (CODP) ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président du SDES à lancer des consultations, à authentifier les diverses conventions de servitudes et documents associés ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-Président du SDES à signer le cas échéant les conventions de servitudes ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires des opérations susmentionnées, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Le secrétaire de séance
Yves BERTHIER



Pour extrait conforme,

Le Président du SDES
Michel DYEN



Travaux d'installation IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme **définitif** 2025

Annexe rapport BS 3-8-2025

Commune d'implantation de la borne	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Complément	Type de borne	Nbre IRVE	Nbre PDC	INSEE	Compétence IRVE transférée OUI / NON	TICFE transférée OUI / NON	Date BS ou décision (à partir de 2025)	N° Opération	Travaux				Commune					SDES	
												Montant HT	TVA	Montant TTC	Pour info : prime ADVENIR du 1/01/2025	Frais de MOA	TVA totale	TVA récupérable (Hors raccordement)	TVA non récupérable (raccordement)	Participation aux travaux TTC	TVA à récupérer	Participation aux travaux TTC
AILLON-LE-JEUNE	AILLON-LE-JEUNE	Halle solaire, ombrière vers fromagerie	NON	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 004	OUI	OUI	4-févr.-25	IRVE25001	23 804	5 361	29 165	-4 000		233		233	11 219	5 128	17 946
PRALOGNAN-LA-VANOISE	PRALOGNAN-LA-VANOISE	Parking du Bouquetin	NON	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 206	OUI	OUI	4-févr.-25	IRVE25002	21 459	5 092	26 551	-4 000		283		283	9 721	4 809	16 830
YENNE	Communauté de Communes de YENNE	Parking communauté de communes de YENNE, chemin de la Curiaz	NON	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 330	OUI	OUI	4-févr.-25	IRVE25003	21 188	5 038	26 226	-4 000		233		233	9 411	4 804	16 815
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	Rétrofit borne route de la Madeleine (1650)	NON	Rétrofit 22/22 kW - AC/AC - 2 PDC	1	2	73 235	OUI	OUI	1-avr.-25	IRVE25004	2 470	494	2 963						1 235	494	1 729
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	Place Dubettier	NON	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 270	OUI	OUI	1-avr.-25	IRVE25005	21 058	5 012	26 070	-4 000		233		233	9 346	4 778	16 724
LANDRY	LANDRY	280 route des Michailles (vers cinéma)	NON	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 142	OUI	OUI	3-juin-25	IRVE25006	23 529	5 506	29 035	-4 000		233		233	10 581	5 272	18 453
MOTZ	MOTZ	Base de Loisirs	NON	22/24 kW AC-DC - 2 PDC	1	2	73 180	OUI	OUI	3-juin-25	IRVE25007	27 866	6 173	34 039	-4 000		233		233	13 250	5 940	20 790
Total validé à ce jour :					5	10						89 979	20 996	110 975	- 16 000		983		983	40 931	20 013	70 044

A VALIDER LE

03-juin-25					2	4						51 395	11 679	63 074	- 8 000		467		467	23 831	11 212	39 243
Total travaux année 2025					7	14						141 374	32 675	174 049	- 24 000		1 450		1 450	64 762	31 225	109 287
Total travaux avec annulation année 2025					7	14						141 374	32 675	174 049	- 24 000		1 450		1 450	64 762	31 225	109 287

Coût moyen IRVE neuve TTC	#DIV/0!	22/22 kW AC-AC - 2 PDC
Coût moyen IRVE neuve TTC	28 514	22/24 kW AC-DC - 2 PDC
Coût moyen IRVE rétrofit TTC	2 963	Rétrofit

78 062

